



LA FORÊT DU FUTUR SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

Contribution présentée par le groupe « forêt bois » de la Commission Nationale Agriculture et Ruralité (CNAR). Source essentielle de captation du CO₂, réserve de biodiversité la forêt est un levier essentiel d'une filière économique innovante.

Contribution Thématique présentée par :
POURCHER Etienne

LES PREMIERS SIGNATAIRES:

Etienne POURCHER, animateur du GT "Bois-Forêt", membre du Bureau de la CNAR
Daniel PERRON, membre du Bureau de la Cnar Germinal PEIRO, Secrétaire national à l'Agriculture, président de la Cnar Jean-Louis BIANCO François BROTTES Jean-Yves CAULLET Christian FRANQUEVILLE

LES SIGNATAIRES:

Les membres de la CNAR : Eric ANDRIEU, député européen Christophe ARRONDEAU, directeur du Pays ALO "Adour Landes Océanes" (40) Jean-Louis BELLIARD, délégué Agriculture et Ruralité du Maine-et-Loire (49) Henri CABANEL, sénateur de l'Hérault (34) Jean-Paul DENANOT, député européen Jean-Marie DESSEVRE, délégué fédéral Agriculture et Ruralité du Maine-et-Loire (49) Béatrice GENDREAU, conseillère régionale, membre du conseil fédéral 24 Didier GILBERT, délégué fédéral à l'Agriculture d'Ille-et-Vilaine (35) Catherine GUY-QUINT, ex-eurodéputée Anne de HAUTECLOCQUE, Bureau de la Cnar Frédéric LÉVEILLÉ, membre du Bureau national, Bureau de la Cnar Sylvain MATHIEU, 1er secrétaire fédéral de la Nièvre (58) Georges-André MORIN, Ingénieur général des Ponts des Eaux et des forêts Olivier PINEL, délégué Agriculture et Ruralité fédération du Tam (81) Alain RAUNA, secrétaire fédéral Agriculture, Environnement et Energie de l'Aveyron (12) Thierry SIEFFER, secrétaire fédéral Agriculture, Ruralité, Forêt du Bas-Rhin (67) Pascal VEAU, secrétaire de la section PS du ministère de l'Agriculture (75) Pierre VIGREUX, membre de la Cnar (62) Charles WALTHER, secrétaire de section AB (67) Michaël WEBER, conseiller régional de Lorraine délégué à l'économie du bois, président des communes forestières de Moselle (57)

TEXTE DE LA CONTRIBUTION

• La forêt : Au cœur des enjeux planétaires au XXI^e siècle

La forêt est un bien commun. Elle recouvre le quart des terres émergées de notre planète. Son apport pour les équilibres sociaux, environnementaux, énergétiques ou encore alimentaires n'est plus à démontrer. La FAO estime que le secteur forestier fait vivre directement 13,2 millions de personnes dans le monde, tandis que le

secteur informel en emploi au moins 41 millions. Les produits forestiers, eux, contribuent à assurer un abri à au moins 1,3 milliard de personnes tandis que 2,4 milliards cuisent leurs aliments au bois.

Élément fondamental de la vie des pays les moins développés ou en développement, la forêt est aussi un espace de développement économique et social pour les pays riches. Ainsi, elle recouvre près de 30% du territoire métropolitain de la France et s'avère un élément essentiel de l'émergence d'une nouvelle économie verte alliant croissance économique durable et lutte contre les inégalités. La forêt est aussi un moyen de répondre aux enjeux de la survie de l'humanité confrontée au réchauffement climatique. Au moment où la France organise la 21^e conférence climat (COP 21) en décembre 2015 à Paris, rappelons que la forêt absorbe 23% de nos émissions annuelles de CO₂ et que le bois est à la fois un élément de stockage durable sous forme de matière et une source d'énergie renouvelable, donc neutre pour le cycle carbone.

Outre la préservation du climat, la France abrite dans sa forêt une grande diversité biologique, tant en Métropole que dans les Outre-Mer. Elle possède en particulier les seules forêts tropicales de l'Union européenne dans les territoires ultra marins. Cela impose à la France une politique singulière.

L'économie du bois est aussi une source de développement national à renforcer. Le matériau bois alimente une filière qui génère 60 Mds de Chiffre d'affaire et 450 000 emplois mais reste l'un des principaux postes de notre déficit commercial (9,2%). Cependant, à l'inverse des pays tropicaux où la déforestation pose un problème grave, la forêt française, en extension continue depuis deux siècles, n'est exploitée, selon les statistiques IFN-IGN, qu'à hauteur de 50% de sa production biologique. A long terme, la persistance d'une telle situation de prélèvement inférieur à la production biologique annuelle compromet le maintien du cycle de production forestière, notamment au regard du rôle de fixation du carbone. Elle compromet par ailleurs la gestion durable en matière de biodiversité et de qualité des peuplements forestiers. En outre, cette situation prive l'économie française, notamment rurale, d'un potentiel de matériau renouvelable.

Ces données nous obligent à accentuer les efforts envers un secteur qui pourrait s'avérer pourvoyeur d'emplois durables et d'innovation dans les territoires ruraux. Tant à l'échelle mondiale que nationale, le libéralisme économique, le marché seul, ne peuvent appréhender les enjeux de la forêt et du bois qui nécessitent des réponses collectives, la prise en compte des enjeux de long terme et une politique industrielle volontariste.

• Le Gouvernement a posé les bases d'une filière forêt bois d'avenir

Le groupe de travail « forêt bois » de la CNAR s'est réuni régulièrement pour émettre de nombreuses recommandations. Depuis 2012, le Gouvernement a mis en œuvre un plan d'actions ambitieux qui marque l'entrée dans une économie de filière qui doit être plus solidaire :

- L'appellation « forêt » du ministère a été un premier geste hautement symbolique de l'importance accordée au secteur ;
- Rencontres régionales pour l'avenir du bois lancées le 25 septembre 2012;
- Réactivation du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois ;
- Identification d'une filière forêt bois à travers un Comité stratégique de filière au sein du Conseil national de l'industrie ;
- Contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois, signé le 16 décembre 2014 ;

Plan « Industries du bois », en faveur du développement des bâtiments bois de grande hauteur, inscrit dans les 34 plans de la Nouvelle France Industrielle ;

- Augmentation des plafonds ANAH pour la rénovation des bâtiments, favorable au bois construction ;
- Loi d'avenir sur l'Agriculture et la forêt (LAAF), qui met en avant l'intérêt général de la forêt, affirme l'objectif de renouvellement de la forêt française, crée les GIEEF, le fonds forestier... ;

- Amélioration de la compétitivité de la filière : CICE, baisse des cotisations, emplois d'avenir... ;
- Fléchage de 30 millions d'euros du Fonds chaleur à destination de l'exploitation forestière ;
- Nouveau Guide technique : « Réussir la plantation forestière ».

Cette action forte doit trouver une permanence dans les politiques publiques. La forêt française est une source méconnue de richesses économique, sociale et environnementale qui ne trouveront à s'épanouir que par une action résolue des pouvoirs publics. Le développement d'une pensée interministérielle cohérente est essentiel. Pour ce faire, il convient de promouvoir une délégation interministérielle à la filière forêt bois. Ainsi, la filière forêt bois sera plus à même de relever les défis de l'économie du développement durable du XXI^e siècle.

- Une filière confrontée à des défis majeurs

Pour autant, il est nécessaire, sur ces bases, de construire la filière forestière du futur. Elle répondra aux objectifs économiques d'approvisionnement et d'innovation, sources de dynamisme pour les entreprises et les territoires ruraux. Elle répondra en outre aux objectifs environnementaux en termes de lutte contre le changement climatique, d'adaptation à celui-ci et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'aux objectifs sociaux et sociétaux, emplois et loisirs. Un niveau d'exploitation et d'investissement équilibré permettra un véritable rétablissement des cycles d'exploitation forestière.

1. Le climat : la forêt comme puits de carbone et nécessaire adaptation au changement climatique

L'économie de la filière forêt bois repose sur la reconnaissance de l'importance cruciale d'une gestion durable de la ressource, c'est-à-dire à niveau de prélèvement cohérent avec la production biologique annuelle forestière.

Trois objectifs majeurs doivent être affichés :

- Au plan international, la France doit lutter au premier rang contre le commerce et l'importation de bois illégaux.
- Les socialistes affirment l'importance stratégique des arbres, bois et forêts et choisissent de donner une valeur économique et de rémunérer cette ressource pour son apport en termes de réserve de biodiversité, de puits de carbone, d'amélioration de la qualité des eaux et de fixation des sols notamment en zones de montagne. Climat et biodiversité mobiliseront l'Union Européenne et la COP 21 de Paris en 2015. Cela doit être l'occasion pour la France de promouvoir une véritable Politique européenne de la forêt et du bois en s'inspirant de la Politique agricole commune.
- Enfin, il convient de mobiliser les moyens de la recherche pour l'adaptation de la gestion des espaces forestiers aux changements climatiques.

2. Mobiliser le bois énergie dans notre mix énergétique

La France s'engage dans une politique volontariste de transition énergétique. Nous sommes entrés dans l'ère de la pénurie et de la finitude des énergies fossiles. Le fléchage de 30 millions d'euros du fonds chaleur est un signal sans précédent en cette matière.

Alors que le bois représente 46% de l'énergie renouvelable française, nous devons maintenir la part du bois énergie dans le mix énergétique français dans le respect de l'articulation des usages (bois d'œuvre, panneaux, papier, énergie, chimie verte...) afin de ne déstabiliser ni la filière ni l'équilibre écologique des forêts. Le développement d'une économie circulaire nécessitera de privilégier les projets de proximité et de taille adaptée tout en respectant les impératifs de compétitivité et de durabilité économique et environnementale. Nous disposons d'une opportunité de valorisation des bois et forêts les moins valorisés comme nouvelle source de développement local.

Une autre direction consistera à mobiliser la recherche dans les carburants de troisième génération, le biofuel et la chimie verte.

Au-delà de l'innovation, qui passe souvent par les PME, nous avons besoin de disposer de capitaux pour développer un passage de l'innovation à l'application de masse. L'intervention d'entreprises de taille nationale et/ou européenne sera un atout dans le développement de cette filière.

3. Créer de la valeur ajoutée pour lutter contre le déficit commercial : faire émerger une nouvelle industrie du bois reposant sur l'intégration de la filière et l'innovation

La filière forêt bois enregistre historiquement un déficit commercial très important que la France, depuis 50 ans, n'a pas su inverser, sauf au début des années 80 sous l'impulsion de F. Mitterrand qui créa un Ministère de la Forêt. Nous ne pouvons accepter d'enregistrer 6,5 milliards de déficit annuel sans agir enfin efficacement. Un retour à l'équilibre pourrait générer la création de 60 000 emplois à l'horizon 2020. Il nous faut inventer un nouveau modèle plus intégré et efficient de développement de la filière. Pour l'avenir, les enjeux seront la création de valeur ajoutée, l'innovation et, in fine, les créations d'emplois à partir d'une matière première enracinée dans le territoire et non délocalisable.

Plusieurs pistes sont envisageables comme l'élaboration d'une stratégie nationale partagée à travers plan national forêt bois (PNFB) issu de la LAAF et ses déclinaisons régionales.

En outre, nous devons mettre l'accent sur le formidable potentiel des marchés publics en matière de développement de l'usage des matériaux bois. L'information et la formation des élus locaux sur la commande publique est un levier pour la filière bois. Elle peut être fondée à partir d'expériences réussies qui prouvent la compétitivité de l'investissement bois au regard d'autres matériaux. L'instauration d'une comptabilité carbone globale dans les marchés publics peut être un instrument intéressant pour ce développement.

L'alimentation du fonds stratégique de la forêt et du bois issu de la LAAF sera un pilier de la structuration de la filière autour d'entreprises d'aval de taille suffisante pour entraîner l'économie de l'innovation. Nous devons en effet d'ors et déjà nous inscrire dans une perspective de mutation sans précédent qui inscrira les besoins en bois non plus seulement en terme de grumes et bois ronds de certaines essences aujourd'hui privilégiées, mais en termes de matière ligneuse. Le prototypage rapide, la strato-conception, l'usage des technologies de thermocollage ou des imprimantes 3D permettent d'entrevoir une révolution technologique susceptible de bouleverser l'économie du secteur et de permettre la fabrication de pièces en bois non seulement pour la construction mais aussi pour l'automobile et l'aéronautique, avec des capacités de résistance sans égal. Le bois est un matériau de pointe. En matière de compétitivité, l'innovation devra être le levier principal de l'action publique, à travers tous les outils existants. La France a connu des expériences intéressantes en matière de chimie verte, de méthanol (Clamecy dès 1985 avec le pilote de démonstration de Creusot-Loire-Framatome)... Son secteur pharmaceutique peut trouver au sein de la forêt nationale des ressources génétiques fondamentales pour la recherche et les médicaments de demain.

4. Mettre l'accent sur le nécessaire aménagement collectif de l'espace forestier

Mais si la ressource ne sera mobilisée qu'à partir de la demande d'une industrie aval dynamique et innovante, un des freins à la mobilisation de la matière reste le morcellement d'une forêt privée difficile à mobiliser.

Nous ne prélevons aujourd'hui que la moitié de l'accroissement annuel naturel des forêts. Les problèmes de mobilisation des bois ne sont pas liés à la forêt publique dont la récolte est proche de sa production biologique mais a plutôt trait aux problèmes de parcellaire et de ressource difficilement mobilisable dans les forêts des particuliers, plus qu'aux infrastructures, ainsi qu'à l'insuffisante demande de l'aval de la filière. Le remembrement rural qui a touché l'agriculture au XXe siècle ne s'est pas

fait dans le secteur de la propriété forestière.

Une politique incitative à la gestion collective doit être mise en place. Elle repose sur l'encouragement au regroupement parcellaire, mais aussi à la gestion concertée des espaces privés à travers des plans de gestion collectifs. La coopération peut être un moyen de développement de cette gestion groupée, mais l'Etat peut agir notamment en permettant l'émergence d'une économie de gestion dynamique qui prendrait la place d'une gestion économique. Entre 2006 et 2013, les soutiens de nature financière apportés annuellement à la filière forêt bois sont de l'ordre de 940 M d'euros. L'analyse de la dépense publique tend à démontrer son inefficacité du point de vue économique. Il faut trancher en faveur d'une dépense efficiente qui privilégie l'économie de l'activité de production sur la rente. Alors qu'un virage a été pris en faveur de la compétitivité des entreprises avec la mise en place du CICE, il est nécessaire de faire reposer les soutiens non seulement sur la certification de gestion durable des forêts, mais aussi sur des critères de production durable, d'intégration de la filière, d'innovation et de création d'emploi.

5. Dynamiser le monde rural

Cette gestion durable, déjà appliquée à la forêt publique, sera le socle du développement des régions forestières. L'économie sur les territoires ruraux s'en trouvera dynamisée. L'objectif est de permettre aux zones rurales forestières de développer l'usage de leur ressource forestière non délocalisable pour s'inscrire dans une dynamique économique globale à partir d'un processus de relocalisation du développement. Les entreprises ainsi créées et consolidées pourront alors grandir et conquérir des marchés extérieurs. La forêt peut être un moteur de dynamisme local. Ce développement rural, qui doit être soutenu par la république, mais partir d'initiatives locales, est le premier levier d'une cohésion nationale qui a trop été oubliée.

Les autres usages de loisirs de la forêt permettent également un développement de l'emploi dans les services, le tourisme.... Qui peuvent et doivent contribuer à l'équilibre de la filière, tant publique que privée. L'agroforesterie est, enfin, une piste à développer pour le maintien d'une activité agricole diversifiée et pérenne. De ce point de vue, il est impératif d'organiser des lieux de discussion entre partenaires sociaux, collectivités territoriales, EPCI et services déconcentrés de l'Etat pour prévoir les mutations de l'emploi sur les territoires. La mobilité salariale est un garant essentiel du maintien de l'emploi sur les territoires fragilisés. Un travail prospectif sur les mutations techniques des secteurs économiques doit permettre de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois, et d'organiser en conséquence la formation des travailleurs dans les territoires ruraux. Il s'agit, comme il a été prévu dans le pacte d'avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault en Décembre 2013, de développer des stratégies d'anticipation des mutations pour les territoires et pour les entreprises.

Au-delà de la diversité des filières économiques qui peuvent contribuer au nouveau modèle économique de la filière bois, dont le fonds stratégique de la forêt et du bois est une première étape, il est nécessaire de considérer les nombreux services rendus par la forêt: récréatifs, ressource en eau, réserve de biodiversité qui ne sont pas rémunérés. Des pistes existent : un financement sur le tourisme, une partie de la taxe sur l'eau, une contribution biodiversité sur les projets impactants, sur l'étalement urbain...

6. Conforter l'Office national des forêts comme gestionnaire de la forêt publique

L'Office national des forêts fête en 2015 ses 50 ans d'existence. Héritier des Eaux et Forêts et créé par Edgard Pisani, il a pour mission de gérer et de surveiller à la fois les forêts domaniales, historiquement inaliénables, et les forêts des collectivités territoriales, en particuliers celles des 11500 communes forestières qui sont une ressource essentielle pour notre territoire et des partenaires pour la filière. Il gère à la fois les forêts métropolitaines et les forêts des Outre-Mer dont la forêt guyanaise,

véritable réserve mondiale de carbone et de biodiversité. De ce point de vue, son action doit être saluée notamment en matière de génie forestier, de lutte contre les incendies (DFCI), ou encore de garanties pour les milieux naturels.

Gestionnaire de 25% de l'espace forestier national métropolitain, il apporte 40% du bois total de la filière dans des conditions de durabilité remarquables. Il assure l'ouverture au public des forêts domaniales et communales particulièrement en zone périurbaine, tout en permettant l'exploitation de la ressource et l'équilibre naturel des milieux sylvicoles. Il apporte en outre un véritable maillage territorial dans les territoires ruraux et permet une surveillance des territoires en lien avec les collectivités locales. Pour autant, sa réussite passée ne doit pas occulter ses difficultés présentes. Nous réaffirmons notre attachement à une gestion publique, véritable moteur de l'économie de la filière. Pour ce faire, il est nécessaire de repenser l'action de l'Office autour de missions clairement définies au sein d'un Régime forestier mieux encadré autour d'une organisation compatible avec le droit européen.

L'Etat doit assumer son rôle de garant de l'intérêt général à travers la juste rémunération des Missions d'intérêt générales confiées à l'établissement, en regard des sujétions exorbitantes du droit commun qui lui sont imposées. Il doit en sus assurer les moyens de l'information et de l'éducation à l'économie forestière.

L'exploitation des arbres permet un meilleur développement durable lorsqu'il est opéré dans des conditions respectueuses de l'environnement et des intervenants en forêts ainsi que le pratique cet établissement public.

La forêt a bénéficié d'une politique singulière depuis le moyen-âge siècle à raison de son caractère stratégique pour la nation. Les socialistes réaffirment aujourd'hui plus que jamais la nécessaire action publique pour ce bien commun que constitue la forêt.

Avec la forêt, la France dispose d'une matière première porteuse d'un potentiel de développement économique, social et territorial qu'elle ne peut ignorer. L'espace forestier n'est pas un espace par défaut, une réserve foncière utile et flexible. Il est un espace structurant de l'économie, porteur des mutations de l'économie environnementale du XXI^e siècle. Faisons de la forêt une opportunité !

Contactez les auteurs de la contribution :

- anne.dehauteclocque@parti-socialiste.fr